

3 rue de la Sèvre – C.S. 19607 Gorges
44196 CLISSON Cedex
Tél. 02 40 544 800
contact@charles-pequy.net

REGLEMENT FINANCIER

DECISION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU 25.11.2019

Madame, Monsieur,

Ce document est destiné à vous présenter le règlement financier de l'Etablissement.

Nous vous invitons à prendre connaissance des pages 2 et 3 expliquant les différentes prestations proposées par l'établissement ainsi que les modalités de financement.

La page 4 vous précisera les contributions pour l'ensemble des élèves du lycée ainsi que les estimations en cas de mensualisation ou de trimestrialisation.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations dévouées.

Sylvain OLIVIER
DIRECTEUR

PRESTATIONS

■ CONTRIBUTION DES FAMILLES :

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'Enseignement catholique diocésain, régional et national.

Elle comprend également l'assurance scolaire obligatoire.

Elle est fixée chaque année par le Conseil d'Administration de l'Association de Gestion du Lycée.

Pour l'année scolaire 2020-2021, le montant de la contribution des familles s'élève à 668,00 € pour tous les élèves du lycée technique et professionnel (LTPA) et du lycée d'enseignement général (LEG).

■ ACTIVITES PERI-EDUCATIVES :

Un forfait, différent selon les classes, est fixé chaque année. Il comprend les petites sorties, (cinéma, visites de musée, ...), les interventions de professionnels, et les quelques documents pédagogiques non pris en charge par la région.

Ne sont pas compris, les équipements professionnels, les matériels tels que la calculatrice, les abonnements, etc. Ce forfait est **non révisable et reste dû en cas d'arrêt de la scolarité en cours d'année.**

■ DEMI-PENSION :

Les repas du midi sont servis les lundi, mardi, jeudi et vendredi de chaque semaine (occasionnellement le mercredi).

Tous les élèves possèdent une carte ainsi qu'un code pour accéder à la réservation et à la dé-réservation de leur repas via le site internet du Lycée.

Pour les élèves demi-pensionnaires et internes, les repas des lundi, mardi, jeudi et vendredi sont réservés automatiquement sur le grand restaurant. Si toutefois, à titre exceptionnel et sur justificatif, l'élève ne déjeune pas (maladie, stages...), il doit dé-réserver son repas avant 10h30.

Les élèves externes qui déjeunent ponctuellement doivent réserver leurs repas avant 10h30. Il en est de même pour les demi-pensionnaires qui souhaiteraient déjeuner le mercredi (sous conditions).

En cas d'oubli de carte ou de réservation du repas, un surcoût de 0,30 € pour frais de gestion est facturé..

En cas de perte ou de casse de cette carte, celle-ci est facturée 8,00 €.

Mode de règlement : Sur la première note de frais figure une somme forfaitaire correspondant à une estimation de repas pour l'année. En juin, une régularisation sera faite en fonction des repas réellement consommés par l'élève.

■ INTERNAT (PENSION COMPLETE 2 OU 4 NUITS) :

Les frais d'internat s'élèvent à :

- ◆ 3 188 € pour les élèves du LEG, 2 975 € pour les élèves du LTPA, et 3 215 € pour les élèves de la filière STL, pour l'année scolaire en pension complète
- ◆ 2 486 € pour les élèves du LEG, 2 294 € pour les élèves du LTPA, et 2 498 € pour les élèves de la filière STL, pour l'année scolaire à raison de 2 nuits par semaine.

Ce tarif comprend les frais de scolarité, d'hébergement et de restauration. Il s'agit d'un forfait annuel (prenant en compte les éventuelles périodes de stage), donc aucune réduction ne sera consentie, quelle que soit la situation, même en cas d'interruption de l'internat en cours d'année.

■ LES SEJOURS EDUCATIFS :

Des voyages ou des échanges ont parfois lieu en cours de scolarité. Dans certains cas, des actions sont menées afin d'en réduire le coût. Les enseignants en charge des projets préciseront aux familles le budget et les modalités de règlement.

MODALITES FINANCIERES

■ CONFIRMATION D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION :

Pour confirmer votre inscription, vous devez nous renvoyer le document ci-joint accompagné d'un chèque d'arrhes de 80 euros. Pour la réservation de l'internat, un chèque d'arrhes supplémentaire de 120 euros est demandé.

■ NOTES DE FRAIS :

Début octobre, le Lycée émet une note de frais comprenant :

- ◆ la contribution annuelle des familles
- ◆ le forfait pour les activités péri-éducatives

Et, pour les élèves concernés :

- ◆ le forfait repas demi-pension révisable
- ◆ le forfait internat

Une régularisation interviendra :

- pour les élèves boursiers dès que la notification nous sera adressée par les ministères concernés.
- en juillet pour les déjeuners des élèves demi-pensionnaires.

■ MODE DE REGLEMENT :

A l'inscription ou la réinscription, la famille verse les arrhes de 80.00 € (ainsi que 120 € si réservation à l'internat)

Les familles font le choix de régler le solde de la note scolaire annuelle :

Par chèque

- au 31 octobre 2020
- en 3 fois : le 30 novembre 2020, le 31 janvier et le 31 mars 2021

Par prélèvement bancaire mensuel sur 10 mois d'octobre 2020 à juillet 2021

Le choix est défini au moment de l'inscription, mais peut être modifié en cours d'année scolaire.

En cas de difficulté financière, la famille peut prendre rendez-vous avec Monsieur le Directeur ou lui adresser un courrier personnel.

■ IMPAYES :

Avant tout recours contentieux, le Lycée fera une procédure de rappel.

En cas d'impayés après cette procédure, le Lycée intentera toute action jugée nécessaire pour le recouvrement de sa créance. Les frais demeureront à la charge du débiteur.

En outre, le Lycée se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

■ DESISTEMENT, DEPART EN COURS D'ANNEE :

En cas de départ en cours d'année scolaire (soit après le 1^{er} septembre 2020), tout trimestre commencé est dû en totalité.

REPARTITION DES FRAIS ANNUELS

CONTRIBUTION	ACTIVITES PERLEUCATIVES	½ Pension (*) 5.95 € le repas	TOTAL/an (*) INTERNAT	INTERNAT (*) 2 NUITS par SEMAINE
--------------	-------------------------	----------------------------------	--------------------------	--

LYCEE ENSEIGNEMENT GENERAL & STMG

SECONDES	668 €	72 €	5.95 €	3 188 €	2 486 €
PREMIERES	668 €	72 €	5.95 €	3 188 €	2 486 €
TERMINALES	668 €	72 €	5.95 €	3 188 €	2 486 €
ULIS	668 €	72 €	5.95 €	3 188 €	2 486 €

LYCEE ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE STAV & STL

PREMIERES STAV	668 €	99 €	5.95 €	2 975 €	2 294 €
TERMINALES STAV	668 €	99 €	5.95 €	2 975 €	2 294 €
PREMIERES STL	668 €	99 €	5.95 €	3 215 €	2 498 €
TERMINALES STL	668 €	99 €	5.95 €	3 215 €	2 498 €

LYCEE ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL VENTE & SERVICES AUX PERSONNES

SECONDES	668 €	99 €	5.95 €	2 975 €	2 294 €
PREMIERES	668 €	99 €	5.95 €	2 975 €	2 294 €
TERMINALES	668 €	99 €	5.95 €	2 975 €	2 294 €

(*) Facturation ajustée en fin d'année

(1) Le forfait internat pour le LTPA tient compte des semaines de stages.

SIMULATION DE FINANCEMENT (A TITRE INDICATIF)

■ **Paiement en 1 seule fois** au 31 octobre 2020 (après versement 80 € à l'inscription & 120 € si internat)

Pas de prélèvement possible

Reste à Payer	LEG	LTPA	LEG-STL
Externe	660,00 €	687,00 €	687,00 €
Demi-Pensionnaire	1 419,00 €	1 446,00 €	1 446,00 €
Interne	2 988,00 €	2 775,00 €	3 015,00 €
Interne – 2 nuits par semaine	2 286,00 €	2 094,00 €	2 298,00 €

■ **Paiement en 3 fois** le 30 novembre 2020, le 31 janvier et le 31 mars 2021 (après versement 80 € à l'inscription & 120 € si internat) Pas de prélèvement possible

Reste à Payer	LEG	LTPA	LEG-STL
Externe	220,00 €	229,00 €	229,00 €
Demi-Pensionnaire	473,00 €	482,00 €	482,00 €
Interne	996,00 €	925,00 €	1 005,00 €
Interne – 2 nuits par semaine	762,00 €	698,00 €	766,00 €

Montant de chaque versement

■ **Paiement mensuel** en dix fois au 10 de chaque mois (Versement 80 € à l'inscription & 120 € si internat) Prélèvement uniquement

Reste à Payer	LEG	LTPA	LEG-STL
Externe	66,00 €	68,70 €	68,70 €
Demi-Pensionnaire	141,90 €	144,60 €	144,60 €
Interne	298,80 €	277,50 €	301,50 €
Interne – 2 nuits par semaine	228,60 €	209,40 €	229,80 €

Montant de chaque versement